

I PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Région : Occitanie **Départements :** Gard et Hérault

Candidature proposée : LE PETR Vidourle Camargue

Le PETR Vidourle Camargue est structure publique regroupant cinq intercommunalités (EPCI) intégralement comprises dans son périmètre. C'est un territoire de projet constitué en syndicat mixte ouvert. Le PETR rassemble les communautés de communes sur un projet commun depuis sa création en 2005, dont une dimension stratégique de sauvegarde et de valorisation des patrimoines depuis sa création.

Le PETR Vidourle Camargue s'étend entre les deux agglomérations de Nîmes et Montpellier espacées de 50 kms. Il présente une façade littorale, une importante zone humide et lagunaire, et dans sa partie nord une zone sèche de piémont, de plaine et de garrigues.

Il est traversé par un réseau important de voies d'Est en Ouest dont l'autoroute A9, avec deux sorties sur son territoire qui mènent aux plages du littoral. Le territoire du PETR conserve un fort caractère rural sur sa partie gardoise, la partie héraultaise constituée de la CC Pays de Lunel regroupe à elle seule le tiers des habitants. Il subit une forte pression immobilière depuis 40 ans.



Densité :

151 763 habitants en 2022
Superficie totale : 840 kms 2.

Sur 50 communes :

- 18 communes ont moins de 1000 hab.,
- 16 communes ont entre 1000 et 3000 hab.,
- 6 communes ont entre 3000 et 5000 habitants,
- 8 communes ont entre 5000 et 10 000 habitants,
- Vauvert 11600 habitants et Lunel 26000 habitants sont les deux villes les plus importantes.

La liste des communes figure sur la carte en page 3

Intercommunalités constituant le PETR (voir carte suivante) :

Le PETR Vidourle Camargue est composé de 5 communautés de communes dont quatre dans le Gard, la CC Pays de Sommières, la CC Rhône-Vistre-Vidourle, la CC Petite Camargue, la CC Terre de Camargue, et une dans l'Hérault, la CC Pays de Lunel, représentant au total 50 communes intégrées dans son périmètre.

La CC Pays de Sommières (CCPS) compte 18 communes et 24 284 hab. en 2022.

La CC Rhône-Vistre-Vidourle (CCRVV) compte 10 communes et 27 810 hab. en 2022.

La CC Petite Camargue (CCPC) compte 5 communes et 27 391 hab. en 2022.

La CC Terre de Camargue (CCTC) compte 3 communes et 20 713 hab. en 2022.

La CC Pays de Lunel (CCPL), sise intégralement dans le département de l'Hérault, compte 14 communes et 51 565 hab. en 2022.

Carte scolaire par tranches d'âge du 1^{er} et 2nd degrés :

La répartition par commune des établissements scolaires, primaires et secondaires (collèges et lycées) figure sur la carte suivante.

En 2019/20, 22623 élèves sont scolarisés comme suit :

Pour le 1^{er} degré : le PETR compte 11 583 élèves sur 65 établissements. Les communes les plus importantes ont plusieurs groupes scolaires du 1^{er} degré. La CCTC, compte 1 168 élèves, La CCPC, 2 259 élèves, la CCPS, 2 183 élèves, la CCRVV, 2 029 élèves et la CCPL, 3 944 élèves.

Pour le 2nd degré : En collège 7 220 élèves sont répartis sur 12 établissements. En lycée : 3 820 sur 3 établissements dont deux à Lunel.

En 2021-2022 : Ouverture du Lycée de Sommières.

Gouvernance de la candidature :

Le président du PETR. M. Pierre Martinez, Président de la communauté de communes du Pays de Sommières, Maire de Sommières.

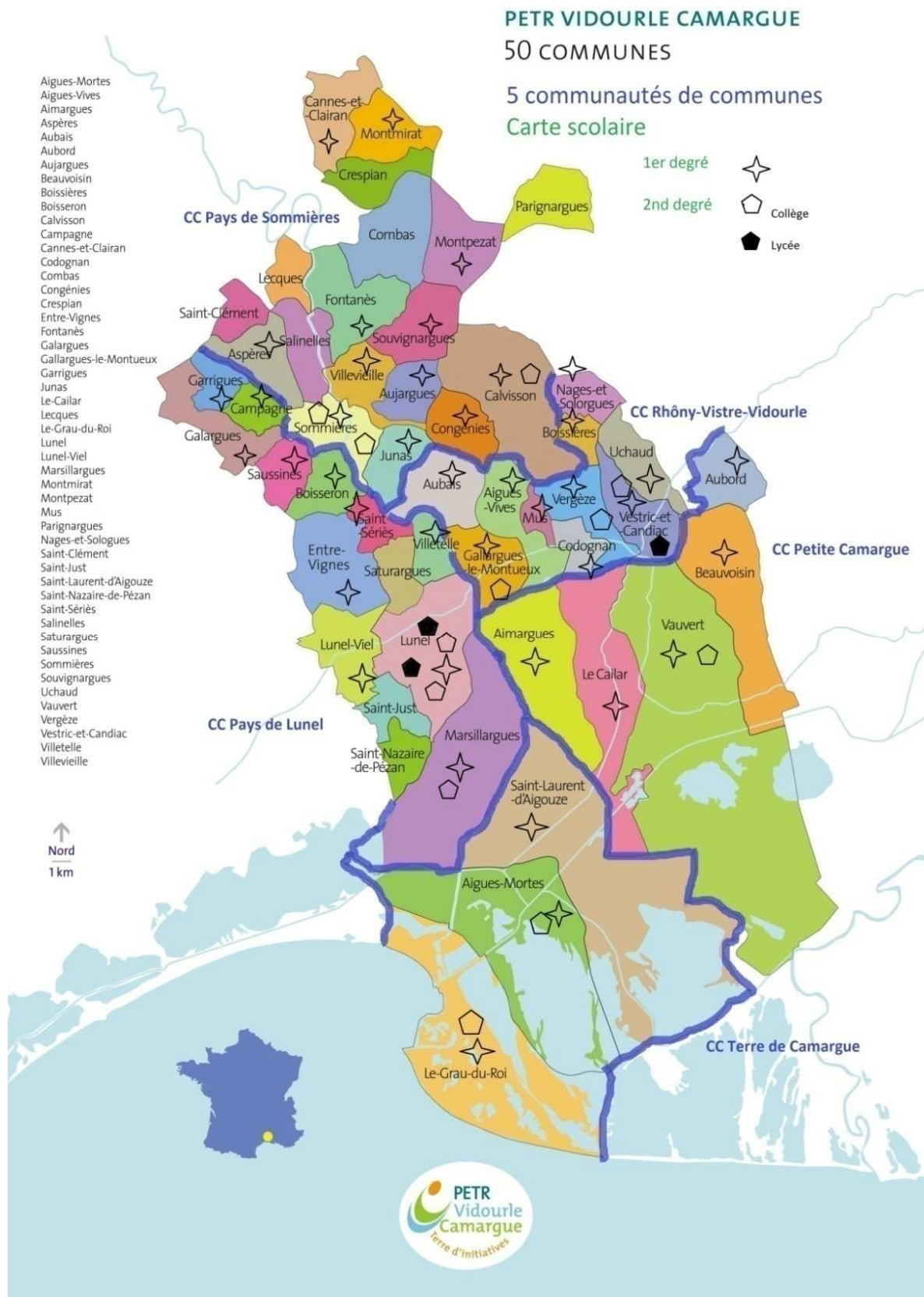
Président signataire du dépôt de candidature en 2019, il a été reconduit dans ses fonctions pour le mandat 2020-2026.

Chargée de l'élaboration du dossier de candidature :

Patricia Carlier, Docteur de l'université d'Aix-Marseille, en archéologie médiévale et moderne et en anthropologie.

Chargée de mission Patrimoine au PETR Vidourle Camargue depuis 2007.

Mission : Inventaire, conservation et valorisation du patrimoine, y compris le Patrimoine Culturel Immatériel.



Carte des communes, intercommunalités et carte scolaire du PETR.

Méthodologie adoptée pour la démarche de candidature :

La mission patrimoine du PETR est dotée d'un agent de cat A depuis 2007 à qui la rédaction et coordination de candidature est confiée. Elle est assistée ponctuellement de stagiaires dédiés à la candidature.

Les autres missions du PETR, en charge notamment de la rédaction et du suivi du projet de territoire, les agents du CAUE détachés au PETR depuis 2021, l'agent chargé des contractualisations territoriales pourront apporter les données de territoire nécessaires à la rédaction (données urbaines, statistiques, géographiques, économiques, agricoles). Les ressources documentaires de la mission patrimoine, dont l'inventaire réalisé, et la mission tourisme du PETR sont mises à la disposition de la candidature, pour le montage et la coordination de rédaction.

Un réseau de correspondants-patrimoine est actif depuis 2008, d'environ 80 personnes (au moins un par commune) complété d'un réseau d'associations culturelles constituant la ressource vive de la mission, tant les actions d'inventaire que dans le portage et le développement de projet sur le territoire. Réunis annuellement de manière plénière et consultés dès 2019 sur le projet de PAH, ces réseaux ont répondu très favorablement et près d'une trentaine de personnes souhaitent intégrer les comités de rédaction participatifs sur l'ensemble des thématiques du PAH sous la direction du comité de pilotage.

Les services des EPCI et communes constituant le PETR en charge des politiques locales, les agents en charge de l'urbanisme, de la politique énergétique, de la lecture publique, des archives communales et de l'action culturelle, les OT intercommunaux, seront également sollicités.

Les partenariats institutionnels culturels et techniques nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature seront également mobilisés. L'ensemble des services concernés de la DRAC (MH, AOA, SRA, action culturelle, arts plastiques, ethnologie, spectacle vivant...), les UDAP 30 et 34, le Centre des Monuments Nationaux présent sur le territoire, le syndicat mixte de la Camargue Gardoise, en charge de la protection de la faune, de la flore et du paysage dans le cadre du label Natura 2000, la maison du Grand Site de la baie d'Aigues-Mortes (GSO), le conservatoire du littoral, les services culturels de la Région et des départements du Gard et de l'Hérault, avec lesquels la mission patrimoine du PETR travaille régulièrement depuis 2007.

Pour le comité scientifique, les universités de proximité seront sollicitées qui le sont aussi sur divers projets culturels du territoire en cours.

Compte-tenu de l'envergure du territoire et de son nombre d'habitants, des réunions de travail par intercommunalités ou par thématiques seront organisées.

Les ateliers de rédactions seront animés par la chargée de mission patrimoine en charge de la coordination de candidature.

La 4eme vice-présidente du PETR, déléguée au patrimoine, à la culture et au mécénat, est chargée du suivi politique et rédactionnel de la candidature.

II PRÉSENTATION DU MAILLAGE CULTUREL DU TERRITOIRE ET DE LA POLITIQUE CULTURELLE À L'ŒUVRE

1 Équipements culturels :

Les musées et structures muséographiques :

Le PETR essentiellement rural, présente principalement des sites muséaux associatifs animés par des bénévoles. Cependant un Musée de France, un musée de site archéologique et le Seaquarium sont des structures publiques dotées de plusieurs agents. Le territoire présente également d'importants musées privés voués à la valorisation du patrimoine industriel également dotés de professionnels pour leur animation.

Les musées :

Les structures publiques : Le Musée Médard, Lunel, 34, Musée de France ; le musée d'Ambrussum, (oppidum) Villetelle, 34 ; le *Seaquarium* du Grau-du-Roi, présentation d'animaux marins vivants, centre de sauvegarde et de protection de la faune marine. Espace éducatif.

Les musées privés liées au patrimoine industriel : Le musée des salins d'Aigues-Mortes, Aigues-Mortes. 30 ; le musée de la Source Perrier à Vergèze 30.

Musée privé de Florence Begni. Lecques 30. Artiste urbaniste. Entrée libre. Architecture l'habitat rural local et des monuments locaux, de la crèche et du santon.

Les musées associatifs : La maison du boutis, Calvisson 30, musée de société et ateliers, sous la direction d'un maître d'art (50 élèves), le boutis ou broderie de Marseille est inscrit sur la liste du PCI français depuis 2019, inscription que la maison du boutis a activement soutenue ; Le Musée Paul Pastre dans le château de Marsillargues (MH), collections locales, ethnologie ; Le musée du patrimoine gallarguais, musée associatif, Gallargues-le-Montueux, 30 ; Le musée de la tonnellerie animée de Vergèze 30, le Musée de l'oppidum de Nages-et-Solorgues (à l'étage de la mairie).

Les monuments et sites ouverts au public avec médiation et /ou visite guidée :

-Le site des tours et remparts d'Aigues-Mortes, (MH) gérés par le Centre des Monuments Nationaux incluant le centre d'interprétation de l'histoire d'Aigues-Mortes et son secteur éducatif (ouverture été 2022), Aigues-Mortes 30 ; Le château de Sommières (IMH), Sommières 30 ; La tour des prisons, château médiéval de Lunel (IMH), Lunel 34 ; Le Château de Villevieille, privé (IMH). Villevieille 34 ; La maison Gaston Doumergue, Aigues-Vives 30, Maison des Illustres (106 objets IMH) ; Le parc archéologique public du site des Terriers et ses villas gallo-romaines. Villevieille 30.

Les centres d'interprétation ouverts au public :

L'Oenopole de Calvisson *Vinopanorama*, 27 siècles d'histoire de la vigne et de gestes vigneron, inauguré en 2014, projet public/privé, dans la cave des vigneron de Calvisson (30). Le domaine de Jarras-Listel, visite du vignoble et des chais, découverte du paysage camarguais, Aigues-Mortes (30). La Cité des pêcheurs, phare du Grau-du-Roi, classé MH, métiers locaux de la mer. (Ouverture 2022), Le Grau-du-Roi (30). Le centre du Scamandre, interprétation du patrimoine naturel, faune et flore de la Camargue Gardoise, Centre d'interprétation et visite sécurisée du marais, Vauvert (30). La Maison du Grand Site de la Camargue Gardoise, milieu naturel et patrimoine culturel de la baie d'Aigues-Mortes, la Murette, Aigues-Mortes (30).

La lecture publique, documentation et archives

Elle repose essentiellement sur le réseau des médiathèques intercommunales ou non. Pays natal des bibliophiles Louis Médard et Gaston Doumergue, Le territoire du PETR conserve leurs bibliothèques dont ils ont fait dons aux communes de Lunel (34) et d'Aigues-Vives (30) aujourd'hui valorisée.

Les Médiathèques et leurs réseaux :

-CC Terre de Camargue (30), 3 communes, réseau de trois médiathèques : Une seule carte pour tout le réseau. Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi, Saint-Laurent d'Aigouze.

-CC Pays de Sommières (30), 18 communes réseau des bibliothèques et médiathèques : Une seule carte pour tout le réseau. Sommières, Calvisson, Aujargues, Junas, Montpezat, Congénies, Villevieille, Combas, Lecques, Montmirat, Souvignargues.

-CC Rhône-Vistre-Vidourle (30), 10 communes. Pas de médiathèque intercommunale ni de mise en réseau intercommunal. Médiathèques et bibliothèques municipales existantes : Aubais (BM), Vergèze, Aigues-Vives, Mus (BM), Gallargues-Le-Montueux (BM), Vestric-et-Candiac (BM), Codognan (BM), Boissières (BM), Nages et Solorgues (BM)

-CC Petite Camargue (30), 5 communes. Pas de médiathèque intercommunale ni de mise en réseau intercommunal. Médiathèques et bibliothèques municipales (BM) existantes : Vauvert, Beauvoisin, Aubord (BM), Aimargues.

-CC Pays de Lunel (34), 14 communes, réseau des médiathèques et bibliothèque du Pays de Lunel : Une seule carte pour tout le réseau. Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Entre-Vignes, Galargues, Campagne, Garrigue, Saussines, Boisseron, Saint-Sériès, Villetelle, Saint-Just, Saint-Nazaire-de-Pezan, Saturargues.

Documentation, archives

-Le Musée Médard, Lunel (34). Bibliothèque de Louis Médard, catalogue et documentation, ateliers de lecture, d'écriture, nombreuses actions en faveur de la lecture publique, la connaissance documentaire en lien avec le fonds Médard.

-Archives communales de Lunel. Numérisation et actions en partenariat avec le Musée Médard. Accès public pour consultation.

-Archives communales de Sommières (30). Accès public pour consultation. Actions envers les publics en partenariat avec le service patrimoine de la ville de Sommières.

3 Les cinémas :

Ville Natale de Louis Feuillade, Lunel présente un lycée portant son nom doté d'une section cinéma et d'une association « les pêcheurs d'image » animée par les enseignants de la section en partenariat avec le cinéma de la ville. Le PETR étant essentiellement rural, seules cinq communes sont dotées de cinémas présentant régulièrement les nouveautés. *Le Venise*, à Sommières (30), 3 salles, nouveautés et cinéma Arts et essais. *L' Athénée* de Lunel (34), 3 salles et une salle 3D, cinéma indépendant . Le *VOG*, Le Grau-du-Roi (30), 3 salles. Le *cinéma Marcel Pagnol*, à Aigues-Mortes (30), nouveautés, ciné-club, festival du court-métrage, partenariats culturels. Le *Ciné-théâtre* de Vergèze (30). Nouveautés et ciné-club.

De nombreuses actions pérennes autour du cinéma sont menées ponctuellement sur diverses communes dans le cadre associatif : à Aigues-Mortes (30) : L'Association « Grand écran pour tous » (AGEPT) animant le Festival *écran libre* ; courts et moyens métrages. À Aigues-Vives (30), le festival du film court : trois rendez-vous annuels. À Boisseron (34) l'Association *T.R.I.'PORTEUR*, Fête du court métrage. À Calvisson (30) La Fête du Court Métrage. À Lunel : le festival *Traversées Cycle Art Cinéma- Association Pêcheurs d'images* (partenariat avec le cinéma Athénée). À Sommières : Ciné Jazz à la Tour (château) : festival de cinéma autour du jazz (avec Jazz à Junas). À Souvignargues (30) : La Fête du Court Métrage.

4 Le spectacle vivant :

Le territoire ne dispose pas de scènes nationales (CDN, SN, CCN). Il présente néanmoins plusieurs compagnies de théâtres. La musique classique et le jazz animent de nombreux festivals d'été dont un européen. Beaucoup de structures associatives disposent d'une licence de spectacle et emploient des artistes. La langue française et l'occitan sont valorisés dans le cadre de spectacles vivants. Le flux touristique estival est propice au déploiement d'actions culturelles ponctuelles mais récurrentes.

Pour le théâtre et le conte :

Partie gardoise du PETR : À Aigues-Mortes : La Compagnie Les Rasants, La Compagnie La Nouvelle Cigale, l'Association Gens du Théâtre, l'Association « La ronde des mots » (conte). À Aubais : Le théâtre de Nathalie. À Nages et Solorgues, La compagnie Caravaunage (sur toute la Vaunage), la Compagnie des 100 têtes. À Aigues-Vives, l'Association « La Galéjade » : théâtre, cours et représentations. À Aimargues l'Association « Rendez-vous au coin » : ateliers de théâtre musical. À Aubord, la Troupe de théâtre de l'association « Les copains d'Aubord ».

Partie héraultaise du PETR : À Marsillargues, La Compagnie de théâtre du Micocoulier et le théâtre *La Scala* animé par l'Association « Le tremplin des artistes ».

À Lunel Les Compagnons de la Comédie de Lunel. À Lunel-Viel, le festival «Drôle de printemps» théâtre d'humour.

Pour la musique, actions culturelles pérennes :

À Junas, Le festival « Jazz à Junas » dans les carrières de Bontemps. Depuis 25 ans. Labellisé « festival européen ». À Aigues-Vives, le Festival international AIGUES-VIVES en musiques (AVEM).

À Aujargues, l'association musicale « Octavia ». À Mus, Festival de Musique de Mus par l'association « Musica Domitia ». À Salinelles, contes, dans, musiques – Chapelle St Julien. À Sommières Festival Trad'Hivernales : danses et musiques, Jazz Corner Café : concerts réguliers. À Vauvert : Festival de Jazz aux arènes. À Villevieille, Festival au château. Concerts classiques. À Lunel-Viel (Hérault) : Festival « Un piano sous les arbres ».

5 Les arts plastiques et métiers d'arts :

Il n'y a pas de centre d'art, mais des regroupements volontaires d'artistes ou de métiers d'arts sur un même lieu ou une même ville, comme l'espace Daniel Heitz à Sommières qui en regroupe une dizaine. Plus d'une centaine d'artistes et artisans d'arts sont présents sur le territoire, recensés dans le cadre d'un inventaire des artistes et métiers d'arts (en ligne sur le site du PETR). Certains sont reconnus nationalement et internationalement.

Des regroupements associatifs ou des collectivités fédèrent les artistes dans le cadre d'évènements de promotion, soutenus par le territoire (festival des métiers d'arts, salon de peinture...). Par exemple à Aubais, l'association « Les Artistes nomades » : organise dans le village « les quatre saisons de l'art ». A Aigues-Mortes, L'Association « Regards d'Aigues-Mortes » organise des expositions de photos. À Galargues (34), l'Association « A Terre d'Ailes » organise GAL'ART (expositions).

Des expositions en salle publique proposées par les communes sont régulières, à l'espace Feuillade de Lunel, à l'espace Laurence Durrell à Sommières ou à la salle des Capucins d'Aigues-Mortes. Des galeries d'arts existent également qui font la promotion des artistes locaux. Des ateliers de pratiques de différents arts sont ouverts sur le territoire.

6 L'enseignement spécialisé :

Il est présent dans divers domaines artistiques géré dans le cadre communal ou intercommunal ou associatif.

À Vergèze, le foyer municipal, propose de nombreux apprentissages dont des ateliers de peinture, de céramique ou de boutis. À Vauvert, à Lecques, à Lunel des ateliers d'arts ou d'arts plastiques sont proposés par différents artistes.

Le boutis ou « broderie de Marseille » labellisé sur la liste du PCI français en 2019 est enseigné à Calvisson par la seule maître d'art française de la spécialité.

Le territoire est maillé d'écoles de musique très dynamiques présentant toutes les classes d'orchestres, cuivre, bois, cordes et percussions. Dont L'école de musique du Pays de Sommières, l'école de musique de Petite Camargue à Vauvert, L'école de musique municipale de Lunel, L'école municipale de Musique et théâtre du Grau-du-Roi, L'école municipale de Musique et théâtre de Vergèze, le collectif 137, école de musique associative à Aigues-Vives et l'école de musique municipale d'Aigues-Mortes.

Enfin Sommières dispose d'une école de cirque « les fortiches », et le PETR présente plusieurs établissements scolaires spécialisés sur le cheval.

2-Grands axes de la politique culturelle de la collectivité

Après une étude lancée en 2005 à la création du Pays devenu PETR, une politique de sauvegarde et de valorisation des patrimoines est lancée qui a nécessité la création d'un poste dédié : la mission patrimoine qui prend ses fonctions en octobre 2007. Un partenariat consultatif a été mis en place avec les principaux services institutionnels patrimoniaux soit l'Inventaire Général, les services des monuments historiques, de l'archéologie, ainsi que la mission du patrimoine ethnologique de la DRAC Occitanie (ex Languedoc-Roussillon), les services culturels de la Région et du département. L'ADRT - Gard Tourisme a détaché un agent permanent sur le PETR pour le développement touristique qui travaille en partenariat avec la mission patrimoine.

Subissant une forte pression démographique et une urbanisation importante, le Pays Vidourle Camargue devenu PETR en 2018, met en œuvre une politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine et de l'action culturelle de son territoire dans le cadre de l'économie touristique. L'afflux de nouveaux arrivants entre 1990 à 2015, doublant voire quadruplant les populations villageoises ont conduit à la mise en place d'une politique du vivre ensemble inscrite dans son projet de territoire qui met en exergue également les problématiques environnementales de conservation des paysages, alliées à celles du patrimoine et parmi les plus fragiles, le patrimoine culturel immatériel, avec de conséquentes enveloppes notamment européennes pour la préservation d'un patrimoine ethnologique identitaire, la bouvine et ses pratiques sociales qui impactent le paysage comme l'urbanisme. Le vivre ensemble, l'amélioration du cadre de vie sont parmi les axes majeurs du projet de territoire. Le label Pays d'art et d'histoire s'inscrit donc dans un projet mené depuis 15 ans dont il est l'aboutissement, en parfait adéquation avec la stratégie territoriale mise en place. Il figure donc inscrit dans l'actuel projet de territoire au croisement et dans chacun des axes majeurs du projet.

La mission patrimoine pérennisée depuis 2008 a permis d'obtenir une trentaine de protections et labellisations culturelles sur les patrimoines à sauvegarder, y compris le

patrimoine culturel immatériel et de développer de nouvelles actions culturelles et touristiques.

3- Budget culturel

Le PETR n'a pas de budget propre alloués aux actions du territoire. Il n'a qu'un budget de fonctionnement dont la gestion du Cadre A à temps complet concernant la mission patrimoine et son fonctionnement. Les budgets culturels par commune ou intercommunalité varient en fonction du nombre d'habitants et de projets menés. Les projets artistiques, les festivals, les musées sont accompagnés par l'État, la Région et le Département à hauteur moyenne de 30% à 50%.

Nombres d'agents culturels employés par les collectivités et structures partenaires :

Patrimoine CMN : 14 personnes, PETR 1, Sommières 2, Lunel 6.

Lecture publique : 35 à 40 agents permanents plus gestion bénévole d'une centaine de personnes. Autres 4 à 8 agents.

Le masse salariale allouée au patrimoine et à la culture est de 4 millions d'euros en moyenne par an sur l'ensemble du PETR. (Non compris les agents du CMN financés par leur structure)

Le montant d'investissement dans la rénovation des patrimoines bâtis et création de centres muséographiques est de 12 millions d'euros entre 2009 et 2021, en comptant les fonds européens, dont la première enveloppe d'1,9 millions d'euros a été presque intégralement consacrée à la sauvegarde de la bouvine et du patrimoine bâti.

III MOTIVATION DE LA CANDIDATURE AU LABEL

Motivation

Comment gérer la conservation et la valorisation d'un patrimoine abondant, menacé par l'accroissement urbain sur une zone littorale à forte fréquentation touristique ? Comment construire une identité commune tout en absorbant de nouvelles populations ? La situation a conduit très vite la gouvernance locale à se poser ces questions car le patrimoine restait indissociable de l'identité locale et indispensable à la préservation de la qualité de vie.

Cet enjeu était si important que les nombreuses associations de sauvegarde constituées avant l'existence du Pays/PETR avaient réussi à infléchir les politiques publiques pour que la conservation de ces biens culturels soit prise en compte lors de sa création.

Dès 2009, le Pays envisagea de candidater au label « Pays d'Art et d'Histoire », mais le projet restait inaccessible du point de vue du patrimoine, faute de politique de sauvegarde.

Pour atteindre cet objectif, il fallait initier une première phase d'inventaire. Il permettrait d'envisager de nouvelles protections « Monument historique », des labels « patrimoine contemporain remarquable » pour donner de la crédibilité à cette candidature. Cette première phase réalisée s'est étalée sur dix ans assortie d'une quarantaine de chantiers de

rénovation des patrimoines bâtis. Elle a enfin permis en 2019 au PETR de déposer une demande officielle de candidature.

L'ensemble du maillage culturel décrit et les nombreuses associations, aidées pour beaucoup, assure le portage profond de la candidature et travaille pour certaines associations depuis plus de 15 ans avec la mission patrimoine.

L'attractivité littorale estivale du territoire apporte d'importants flux qu'il serait souhaitable d'étaler en une saisonnalité plus large. La captation des flux vers l'arrière-pays est l'un des objectifs de ce label. C'était aussi l'objectif d'autres labels d'envergure nationale déjà obtenus comme « Vignobles & Découvertes » ou le label « Site Remarquable du Goût ».

Quel sens prendra la candidature au label au sein du projet global du territoire ?

l'obtention de ce label est une garantie pour le maintien du projet de territoire et une reconnaissance pour les efforts humains et financiers effectués par la population locale et les collectivités pour la préservation globale de la culture et du patrimoine local. L'attractivité littorale estivale du territoire apporte d'importants flux qu'il serait souhaitable d'étaler en une saisonnalité plus large. La captation des flux vers l'arrière-pays est l'un des objectifs de ce label. C'était aussi l'objectif d'autres labels d'envergure nationale déjà obtenus comme les labels « Vignobles & Découvertes », « Grand site d'Occitanie » ou « Site Remarquable du Goût ».

Les grands axes de la politique actuelle du PETR tendent toutes au maintien de ces acquis culturels et patrimoniaux et les élus et acteurs du territoire souhaitent animer la synergie actuelle initiée par la sauvegarde première du patrimoine par la candidature à ce label « Pays d'Art et d'Histoire ». Il permettra d'acter le développement de l'action culturelle, de la sauvegarde paysagère et de la protection environnementale autour du patrimoine sauvegardé, tout en montant en qualité de vie locale et en élargissant l'accueil touristique au tourisme vert et culturel et à une plus longue saisonnalité.

Il faut considérer le label comme un outil de stratégie pour le maintien de la qualité de vie et un outil d'acculturation des publics habitants et visiteurs pour le vivre ensemble. Cette phase de grandes labellisations a pour vocation la fabrique d'une nouvelle image résidentielle et touristique durable du territoire.

Enfin ce label permettra peut-être d'éviter l'intégration du territoire du PETR dans une future métropole s'étendant de Nîmes à Montpellier qui menace depuis 40 ans ce petit poumon vert large de trente kilomètres.